

Notre bibliothèque

Autor(en): **C.H.**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 64

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ans) citait le cas d'un magistrat qui lui disait : « J'ai été le tuteur d'une femme qui aurait dû être le mien. »¹

Le croirait-on? Beaucoup de femmes vivaient paisiblement dans cet état d'infériorité, sans rêver qu'on y pût apporter la moindre modification. La pétition lancée par un membre du Comité Central de la *Solidarité*, M^{lle} Mathilde Boisot, de Lausanne, ne réunit que 525 signatures. Et avec quelle peine! Nombre de femmes refusaient de signer : « On ne sait ce qui arriverait si la chose tournait mal ; on se moquerait de nous ; peut-être serions-nous punies ; il est ridicule à nous de nous mêler des lois ; la femme doit rester ce que Dieu l'a faite, soumise à l'homme... », disaient-elles. D'autres, après avoir donné leur signature, revenaient le lendemain prier qu'on l'effaçât, craignant que cela ne les conduisit en prison! Cette pétition fut remise au Grand Conseil vaudois en mai 1873 ; elle s'y rencontra avec une autre, plus hardie, émanant de trois dames de Rolle, et demandant carrément des modifications au Code civil et au régime des biens matrimoniaux. Cette réforme, que devait enfin introduire dans toute la Suisse le Code fédéral de 1912, était prématurée pour la mentalité des députés vaudois : ils le firent bien voir, et la pétition des dames de Rolle, jugée inopportune, eut les honneurs d'un enterrement de première classe. Plus prudente, celle qui émanait de la *Solidarité*, en ne touchant qu'aux conseils judiciaires, n'entraînait donc pas le remaniement complet du Code, mais seulement celui de deux de ses articles : aussi fut-elle mieux accueillie et renvoyée au Conseil d'Etat avec recommandation pressante de présenter dans une prochaine session un projet de loi à cet égard. Il est vrai que des pionniers avaient déjà foulé cette voie, puisqu'en 1863, un avocat, M. Anrenaz, avait demandé la suppression de ces fameux Conseils, et que M^{me} Goegg elle-même avait fait quelques conférences sur ce sujet — conférences qui lui valurent par parenthèse, en l'an de grâce 1870, d'être arrêtée dans la rue et traitée de pétroleuse! — Le Conseil d'Etat revint devant le Grand Conseil avec un rapport très long et d'une haute rhétorique dû à M. André, avocat, mais qui concluait à la réforme demandée, réforme votée à l'unanimité et entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 1874. C'est de cette date que les Vaudoises, filles majeures, veuves, ou femmes mariées séparées de biens, jouissent de leurs droits civils, et ce sera un anniversaire à ne pas oublier lorsqu'elles entreront — quand? — en possession de leurs droits politiques. Trois ans et demi plus tard (1^{er} mai 1877) le canton de Bâle abolissait à son tour les conseils de tutelle pour les femmes, si bien que, d'après un ouvrage de M. Lardy (le futur ministre suisse à Paris), paru la même année, la tutelle subie par les femmes leur vie durant ne devait plus subsister à cette date que dans six cantons suisses.

(A suivre.)

E. Gd.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Annuaire des Femmes suisses, III^{me} année. Francke, éd., Berne. 3 fr. 50.

L'*Annuaire des Femmes suisses* paraît cette fois sous un format un peu réduit, restriction qui lui est imposée par l'augmentation des frais d'édition. Il serait donc fâcheux de conclure à un déclin de l'activité féminine dans notre pays. Tout au contraire, et par le fait des circonstances, les efforts de la femme suisse pour se mettre à même de rendre service à la collectivité se sont encore développés. Si son zèle s'est, dans une certaine mesure, concentré sur l'action suffragiste, c'est que seule la conquête du vote lui permettra de manifester pleinement son amour de la patrie et son ardent désir de lui être utile.

¹ *Revue de Lausanne* du 25 octobre 1868.

Un rapide coup d'œil sur le contenu de ce petit volume aura bientôt fait partager cette conviction à tout lecteur non prévenu.

Dans sa chronique du mouvement féministe dans la Suisse allemande, M^{lle} Strub accentue en premier lieu la nécessité de l'orientation nouvelle imposée par la situation économique dans un domaine qui appartient aux femmes depuis un temps immémorial. Il ne suffit plus d'instruire la jeune génération, il faut s'adresser à celles qui tiennent en main les rênes des 800.000 ménages suisses. C'est à quoi se sont appliqués non seulement le département fédéral de l'Economie politique, mais plusieurs de nos sociétés féminines. Dans quelques cantons, le problème de l'éducation ménagère et professionnelle des jeunes filles s'est aussi rapproché de la solution désirée, et les programmes scolaires ont été soumis à une révision dans un sens progressiste. Les organisations professionnelles de femmes ont pris un essor imprévu, les salaires payés par l'Etat à ses employées ont été augmentés, et de nouvelles voies se sont ouvertes à la jeunesse féminine. La diminution des mariages depuis la guerre impose, en effet, à toujours plus de jeunes filles l'obligation de se rendre indépendantes. Citons en passant les perspectives favorables du jardinage et de la pharmacie, l'apparition encore sporadique de candidates en théologie, et le nombre croissant de femmes occupées professionnellement dans la philanthropie et les œuvres sociales.

Les secrétariats féminins de Saint-Gall, de Zurich et de Bâle mettent à la portée de toutes celles qui les réclament des renseignements sur les diverses possibilités de l'activité féminine et des organisations de secours. Des homes pour les détenues libérées, les femmes âgées ou malades, les étudiantes et les ouvrières, sont en voie de création.

De nombreuses assemblées ont réuni les Associations féminines qui couvrent notre pays d'un réseau de plus en plus serré, et dont la plus importante est l'Alliance des Sociétés féminines suisses. Les Amies de la Jeunesse a fait le quarantième anniversaire de leur action bienfaisante.

Sur le terrain de la vie publique, les femmes ont pu encore réduire à pétitionner auprès des autorités compétentes pour leurs vœux et leurs aspirations. Elles ont fini par obtenir certaines leurs mes dans les domaines de l'éducation et des tribunaux professionnels. La municipalité de Berne leur a accordé une large place dans la Commission des approvisionnements, où leur compétence ne pouvait être contestée. Signalons encore l'œuvre du Bien du Soldat et la création des Foyers du Soldat, où la femme suisse s'est acquise, par son dévouement et son talent d'organisation, la reconnaissance du commandement de l'armée et des soldats mobilisés.

L'auteur insiste encore sur la contradiction entre ce rapide développement de l'activité féminine et la lenteur excessive des progrès qui la concernent sur le terrain politique ; comptons, pour les accélérer, sur l'essor démocratique que la guerre déterminera certainement dans tous les pays.

Dans sa chronique féministe de la Suisse romande, M^{lle} Gourd commence par rappeler l'Assemblée de l'Alliance des Sociétés féminines, tenue à Genève en octobre 1916, réunion qui a été caractérisée par une atmosphère de chaude cordialité et a laissé les meilleurs souvenirs à ses participantes. La question des examens civiques pour femmes et celle des assurances ont occupé la première place dans les discussions.

La prédominance des préoccupations sociales et morales dans le féminisme romand s'est affirmée à plusieurs reprises dans le courant de cette dernière année, tout particulièrement dans la lutte entreprise contre l'alcoolisme. Malgré ses 15.000 signatures, la pétition présentée au Grand Conseil genevois n'a pas reçu l'accueil qu'elle méritait. En revanche, nous pouvons enregistrer l'installation d'une agente auxiliaire de la police à l'Hôtel de Ville de Genève. Mentionnons aussi les grèves des cigarières de Brissago et des « munitionnettes » de Genève, l'Assemblée de l'Association suisse pour le Suffrage, à Lausanne, quelques nominations de femmes comme membres de Commissions scolaires vaudoises, la création d'inspectrices pour la surveillance sanitaire des enfants placés (dans le canton de Vaud également), enfin la fondation d'un Secrétariat des Intérêts féminins à Genève, dans le même genre, bien que plus modeste, que celui de Zurich. Les œuvres multiples en faveur des victimes directes ou indirectes de la guerre ont absorbé le temps et les forces de beaucoup de femmes de nos cantons romands. Foyers du Soldat, Lessive de guerre, Bureau de recherches pour disparus, Croix-Rouge, Secours aux rapatriés et évacués, Ouvroir de l'Union des Femmes de Genève, ces noms sont présents dans toutes les mémoires. Nous

les énumérons seulement pour montrer que nous nous préparons toujours mieux aux tâches que l'avenir mettra devant nous.

La revue du mouvement féministe international est aussi due à la plume si alerte et si expressive de M^{lle} Gourd. L'élan a partout marché de pair avec les événements. La révolution russe n'a pas hésité à émanciper la femme, et l'entrée en guerre des Etats-Unis amènera sans doute la conquête des droits revendiqués depuis si longtemps par la femme américaine. Plusieurs Etats se sont prononcés dans ce sens, et la première « députée » a franchi l'enceinte du Congrès. En Angleterre, la position semble devoir être emportée, grâce à l'estime que les femmes se sont acquise dans leur travail de guerre si varié et si intense. Sans leur accorder l'égalité politique complète, la loi leur reconnaît en principe les droits d'électrice. Les colonies ont depuis longtemps devancé la métropole. A l'Australie se sont joints maintenant plusieurs Etats canadiens.

La France marche sur les traces de ses alliés et discute l'introduction du suffrage municipal des femmes. L'Italie elle-même est entraînée par la vague féministe, et le Parlement paraît tout disposé à en tenir compte.

Dans les Empires centraux, la question est moins avancée, malgré l'active propagande de des ligues suffragistes, mais les portes des services administratifs et de certaines commissions officielles ont été largement ouvertes à la collaboration féminine. Les sujets intéressants spécialement les femmes : nationalité de la femme mariée, repopulation, question des mœurs, etc., ont joué un grand rôle dans les préoccupations. Au nord de l'Europe, les Suédoises sont seules à ne pas être « affranchies », tandis que la Hollande a commencé — chose étrange — par accorder l'éligibilité à l'exclusion de l'électorat.

Avec Dr Emma Graf, nous jetons un coup d'œil sur le développement du suffrage en Suisse. Il est surprenant que dans la plénitude des démocraties, l'intérêt des femmes pour le suffrage n'a pas le même caractère de responsabilité politique. Elle est éminemment à sa tâche de mère de famille et de ménagère. Peut-être craint-on l'influence délétère de la vie publique sur les caractères ? Bien entendu, l'opinion masculine la fortifie-t-elle dans sa résistance aux idées nouvelles. La marche irrésistible des circonstances a pourtant fini par l'entraîner dans une faible mesure. La question du suffrage a été soulevée dans quelques cantons. A Bâle, la proposition des socialistes, sans remporter la victoire, a pourtant réuni un nombre de voix plus fort qu'on n'aurait pu s'y attendre dans un milieu aussi conservateur. Dans le canton de Berne, en dépit des efforts très énergiques et tenaces du Comité d'action, le Grand Conseil a repoussé l'admission des femmes dans les chambres de tutelle, réforme peu subversive, s'il en fût ! et la campagne en faveur du suffrage municipal a abouti à un échec. La question va être posée prochainement à Zurich. Elle n'est pas encore à l'ordre du jour sur le terrain fédéral. Parmi les partis politiques, les socialistes sont les seuls qui se prononcent catégoriquement pour l'affirmative ; tous les autres hésitent ou refusent.

Avec M^{lle} Gourd nous passons à la Suisse romande, où Neuchâtel a accordé le vote féminin en matière ecclésiastique, ainsi que l'électorat et l'éligibilité aux conseils de prud'hommes. Une active participation a témoigné combien ces prérogatives sont appréciées. A Genève, un projet de suffrage féminin en matière communale a été présenté par un député catholique. Bien qu'il soit entouré de trop de restrictions et appuyé par un pétitionnement très zélé, la victoire est loin d'être certaine. Mais le fait que le principe a été posé dans notre Grand Conseil suffit déjà pour nous encourager.

M. de Maday, professeur d'économie politique à Neuchâtel, nous fait assister à l'évolution du travail féminin, depuis les temps où la maison familiale était un établissement industriel, où la ménagère, avec ses filles et ses servantes, se livraient aux besognes les plus variées pour suffire aux besoins de chacun, jusqu'à l'époque capitaliste moderne qui a créé le type de l'ouvrière de fabrique. La nécessité de subvenir à l'existence s'est étendue à une classe toujours plus nombreuse. Les inconvénients du nouveau régime, si décrié par les conservateurs, ne sont pas plus graves que ceux du travail à domicile ou agricole vantés par les admirateurs du passé. Il incombe au législateur d'y remédier ; mais chasser la femme de la grande industrie équivaldrait à un recul au point de vue économique.

Nous trouvons encore dans l'Annuaire une biographie de M^{me} Zellweger, dont la mort prématurée a été si durement ressentie dans les milieux de la philanthropie en Suisse allemande. Son féminisme

ne visait pas en premier lieu la conquête du suffrage, mais elle sentait que le renouvellement de l'humanité, qu'elle appelait si ardemment, ne serait réalisé qu'avec la libre et pleine collaboration de la femme. Avec un dévouement inlassable et une intelligence profonde des besoins sociaux, elle s'est attelée à la réorganisation de l'Association du relèvement moral, qui a pris sous son influence une très grande extension.

Une revue — bien succincte, hélas ! — des droits politiques concédés jusqu'ici aux femmes suisses, et la nomenclature habituelle de toutes les sociétés fondées par elles, termine le volume. L'esquisse que nous en avons donnée fera, nous l'espérons, sentir sa valeur et son intérêt.

C. H.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Tant que la Commission du Grand Conseil n'aura pas rapporté sur le projet de loi Guillermin, notre principale activité sera de recueillir des signatures pour notre pétition, signatures dont le nombre monte lentement, mais se rapproche cependant petit à petit du chiffre de 4000, objet de nos désirs. La meilleure propagande à cet effet est celle des conférences, dont plusieurs ont été organisées à la campagne durant ce mois. C'est ainsi que M^{me} Eiber-Favre a parlé à Versoix, le 1^{er} février, et M^{lle} Gourd à Chaney le 13 janvier, à Avully le 20, à Hermance le 25, et à Cartigny le 10 février. Une demande faite aux pasteurs de prendre en dépôt des pétitions pour les faire signer à la sortie du culte a valu plusieurs réponses encourageantes, et une déclaration de principe en notre faveur du Consistoire. Nous avons bien l'impression que nos idées font du chemin. — Notre Comité a édité en brochure la conférence faite par M^{me} Tissot-Hautsouce, lors de la manifestation de cet automne à la Maison Communale de Plainpalais, et la recommande à tous ceux que les relations entre le vote des femmes et les problèmes du ravitaillement frappent spécialement. (Voir aux publications féministes.) — Au thé suffragiste du 4 février, nous avons eu le grand privilège d'entendre M. le prof. Milhaud parler, avec la compétence et l'éloquence qu'on lui connaît, de la Société des Nations, et d'en démontrer l'indiscutable urgence comme seule solution de la crise actuelle. Un échange de vues fort animé a suivi cette magistrale conférence. Pour le thé du 4 mars, nous préparons une série d'études suggestives sur l'attitude de la jeunesse à l'égard du suffrage. — Enfin, signalons encore la soirée suffragiste annoncée pour le 28 février, dans la salle des Amis de l'Instruction, au bénéfice de notre fonds de campagne pour le suffrage municipal, avec notamment au programme une pièce de circonstance de M^{me} L. Pommer : *Le Noviciat*.

E. Gd.

VAUD. — Une causerie de M. le docteur Machon sur : *La situation actuelle en Suisse* a terminé d'une façon très sérieuse, à la fin de décembre, notre activité de 1917. — Malgré les difficultés de l'heure présente, nous avons repris notre propagande avec ardeur en 1918. — Nous avons eu le plaisir d'entendre, le 26 janvier, M^{lle} Porret de Neuchâtel nous parler *des progrès récents du féminisme dans le canton de Neuchâtel*. Son exposé, intéressant et humoristique, nous a fait passer une belle heure, et nous avons pris une importante leçon sur l'art de bien préparer le terrain pour la réussite. Nous en avons conçu une saine émulation.

A. P.

NEUCHÂTEL. — L'Union Féministe pour le Suffrage s'est réunie le 24 janvier en assemblée générale pour examiner diverses questions financières, spécialement en vue de la campagne suffragiste qui commence. — A la suite des faits regrettables qui se sont produits à la Conciergerie, et qui sont rapportés dans le présent numéro du *Mouvement Féministe*, l'assemblée a voté à l'unanimité l'envoi d'une pétition au Conseil d'Etat pour demander l'hospitalisation des délinquantes enceintes. Cette pétition sera présentée à toutes les sociétés suffragistes du canton. — Jamais la propagande suffragiste n'a été menée dans le canton aussi vivement que ces derniers jours : à l'occasion des prochaines élections aux Conseils de prud'hommes dans ce village, le Groupe des femmes abstinences de Fleurier a fait appel à M^{lle} Porret pour donner aux femmes quelques indications sur l'exercice de leurs nouveaux droits. Le 30 janvier, un public sympathique a assisté à la séance, et n'a pas paru effarouché des conclusions suffragistes de la causerie. — La présence à Neuchâtel de M^{lle} Gourd pour le Comité Central du Suffrage nous a valu l'insti-